

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2017

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Rapport d'activité des services municipaux pour l'année 2016**

Rapporteur : Philippe Laurent

Chaque année, un rapport d'activités des services est établi.

Aucune obligation légale non réglementaire n'oblige le maire à élaborer et à présenter un tel rapport.

Pour autant, la volonté de transparence et de valorisation du travail effectuée chaque année par l'administration municipale conduit à la présentation de ce document, enrichi chaque année, durant le conseil municipal.

Ce document, permet donc d'informer les membres du conseil municipal et plus généralement l'ensemble des Scéens de l'activité menée par les services dans le cadre de leurs missions et des moyens résultant des documents budgétaires.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la communication qui lui a été faite du rapport ci-joint.